

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR), représentée par son Directeur Général, Monsieur Khalid Cheddadi, a déclaré le 24 février 2004, avoir cédé le 9 janvier 2004, 155 206 actions Nexans Maroc au prix unitaire de 127 dh, franchissant ainsi à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société. Cette opération a été réalisée dans le cadre de souscriptions par apport de titres aux Fonds Communs de Placement : Générations performance et CIMR Tharwa.

Suite à cette transaction, la CIMR ne détient plus aucune actions Nexans Maroc.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 27

E-mail : [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières